



ASSOCIATION POUR
LA PROTECTION DU
LAC DE L'ACHIGAN

ASSOCIATION FOR
THE PROTECTION
OF LAKE L'ACHIGAN

www.aplaweb.ca

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE L'ACHIGAN
TENUE LE 27 JUIN 2015 AU CAMP BRUCHÉSI.**

L'assemblée débute à 9h50.

1. Mot de Bienvenue :

Mme Joanne Gauthier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au sergent Richard Gervais de la Sûreté du Québec, à M. Michel Bois, président de l'association du lac Morency et du journal le Sentier et à M. Michel Lamontagne de l'ARLEQ. Deux sujets importants seront traités par des conférenciers : M. Pierre Bertrand nous parlera des eaux de ruissellement et du projet pilote initié en 2014 et M. Patrick Émond, également directeur de l'APLA, nous parlera des plantes exotiques envahissantes. Elle présente les membres du conseil d'administration et souligne aussi la présence de Christine Roy, adjointe administrative.

2. Lecture avis de convocation dans les deux langues par la présidente Joanne Gauthier.

3. Adoption de l'ordre du jour :

Madame Gauthier propose les modifications suivantes à l'ordre du jour : Le point 8 fait partie du point 7 et le point 8 devient une résolution à adopter concernant le rapport d'activités du conseil d'administration. L'adoption de l'ordre du jour est proposé par : Mme Henriette Roy et secondé par Mme Sylvie Fortier. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2014 :

Monsieur Mathieu Lafleur-Ayotte propose d'amender le procès-verbal à la page 11, 2^e question dans le haut de la page, il aurait dû être inscrit que: «Le quai devrait être installé cette année pour qu'il soit répertorié et bénéficié d'un droit acquis avant l'adoption des nouveaux règlements.»

L'adoption du procès-verbal amendé est proposée par M. Mathieu Lafleur-Ayotte et secondée par M. Claude Roy. Le procès-verbal amendé est adopté à l'unanimité.

5. Adoption des nouveaux règlements de l'association :

Yoland Coutu explique que les règlements datant de 1981 avaient subi au cours des ans quelques modifications mais il est apparu qu'une mise à jour était devenue nécessaire afin de respecter les règles de gouvernance et la nouvelle politique d'accréditation des OBNL de la municipalité.

Le texte au complet a été réévalué et révisé et la structure a été modifiée pour rendre ces règlements plus moderne dans leur présentation et plus facile à consulter dans leur rédaction. L'essentiel des règles qui ont toujours régi le fonctionnement de l'Association et de son Conseil d'administration n'ont pas été modifiées à quelques exceptions près, elles ont été plutôt spécifiées.

M. Yoland Coutu présente à l'assemblée les principales modifications.

Commentaire de Claude Roy: Il trouve que dans le point 4.2, l'utilisation de l'expression «tout autre fin» est trop large.

Réponse de M. Coutu : Il spécifie que le point se rapporte seulement aux objectifs de l'association. Il propose un amendement : «Prendre les mesures nécessaires pour toute autres fins jugées utiles à la réalisation des objectifs de l'association»

L'amendement est proposé par M. Yoland Coutu et secondé par M. Claude Roy. Il est adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES APPROUVANT LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION

ATTENDU QUE : Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'adoption des nouveaux règlements généraux de l'Association à leur assemblée du 23 mars 2015.

ATTENDU QUE : La modification des règlements généraux entrés en vigueur le 23 mars 2015 doit être ratifiée par les deux tiers des membres présents à l'assemblée générale suivant leur adoption.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé que l'assemblée des membres ratifie l'adoption des règlements généraux adoptés par les membres du conseil d'administration le 23 mars 2015 et ce, tel que modifié par les membres lors de l'assemblée annuelle du 27 juin 2015

PROPOSÉ PAR : M. Claude Roy

SECONDÉ PAR : M. Mario Leclerc

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Adoption du bilan financier se terminant le 31 mars 2015 :

Yvan Gingras, le trésorier de l'association, présente les états financiers pour la période terminée au 31 mars 2015. La date de la fin de l'exercice financier ayant été changée afin de se conformer aux règlements de l'association; à savoir que la fin de l'exercice financier ne doit pas être plus de trois mois précédents l'assemblée générale annuelle.

Les principales variations des revenus et dépenses sont expliquées à l'assemblée.

Yvan parle de la nouvelle façon de réviser les états financiers. Au lieu d'une révision pour un expert-comptable qui émet un « Avis au lecteur », il y aura une révision de deux directeurs de l'APLA non signataires des effets bancaires.

RÉSOLUTION DÉSIGNANT LES ADMINISTRATEURS RESPONSABLES DE LA RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS
ATTENDU LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 34 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :

IL EST PROPOSÉ : Que les états financiers pour l'année 2015-2016 soient révisés par deux administrateurs qui ne sont pas signataires des effets bancaires et que ceux-ci en recommandent leur acceptation à l'assemblée générale annuelle suite à leur revue.

PROPOSÉ PAR : Mme Catherine Roy

SECONDE PAR : Mme Louise Simard

La résolution est adoptée à l'unanimité

Hélène Savignac et Philippe Lemay ont révisé les états financiers pour l'exercice terminé au 31 mars 2015 et proposent l'adoption des états par les membres de l'assemblée.

L'adoption des états financiers au 31 mars 2015 est proposée par M. Claude Roy et secondé par Mme Louise Simard. Les états sont adoptés à l'unanimité.

Les membres font état de leur déception face au nombre de membres. Les membres ont émis plusieurs suggestions pour augmenter le membership et les membres du conseil d'administration ont expliqué les différentes initiatives mises en place au cours des années pour améliorer le membership. Un consensus se dégage de ces discussions, la municipalité doit apporter un meilleur support à l'APLA, incluant un membership obligatoire lors de la descente des bateaux au lac.

Il est convenu de reporter la poursuite de cette discussion jusqu'à l'arrivée du maire Laroche.

7. Mot de la présidente (rapport d'activités 2014-2015)

Joanne Gauthier fait un tour d'horizon des différents dossiers sur lesquels l'association a travaillé et poursuit son travail.

Gestion de l'accès et utilisation du lac :

Bonifications du règlement 1058-12

1. Obligation d'installer des éponges a cale pour embarcations motorisées.
2. Obligation que la vignette " lavage de bateau" soit visible en tout temps.
3. Clarifications quant à la réglementation pour réservoirs privés d'essence.
4. Patrouilleurs nautiques municipaux sont maintenant accrédités comme "agent d'exécution des règlements municipaux, (pourront émettre des contraventions).
5. Bonification du dépliant INFO-LAC.
6. Bouées de limites de vitesse sont dorénavant numérotées.
7. Aide à la mise en place d'un meilleur ancrage des bouées de limite de vitesse.
8. Ajout d'un panneau (format géant) de la carte bathymétrique à la descente municipale et dans le secteur de Kilkenny.
9. Application de la réglementation sur les nuisances : réflexion avancée. C'est un règlement très difficile

à appliquer sur les cours d'eau. Un travail de réflexion a été fait. Peut-être y aurait-il quelque chose pour l'an prochain?

10. Pyjama de flottaisons pour bébés : ceux qui existent ne sont pas homologués par Transport Canada.
11. Articles du Règlement sur les petits bâtiments (RPB) de la Marine marchande se référant aux vêtements de flottaison : 11, 204(a) et 209(1) : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2010-91/>

Ces renseignements seront disponibles sur notre site Internet.

12. Mandat de l'agence de sécurité pour falaise Hale; reconduit pour saison 2015 (plus de 870 personnes interceptées en 2014. Joanne remercie le maire pour cette initiative et le groupe de citoyen de ce secteur, dont Carmen Dion et Michel Roy qui ont préparé le dossier.
13. Bonification de la réglementation concernant les quais.
14. Falaise Mathers : le 23 mars dernier, il a été convenu que la Municipalité instaure le même principe qu'à la falaise Hale « ajout de panneaux de non stationnement » sous peine de remorquage. Les résidents recevront des vignettes pour eux et leurs visiteurs.

Participation active et membre sur plusieurs comités :

1. Table de concertation des lacs de St-Hippolyte.
2. Corporation de l'aménagement de la rivière Assomption (CARA).
3. Conseil régional en environnement (CRE).
4. Réseau de surveillance des Lac (RSVL).
5. Comité de vigilance de Ste-Sophie (site d'enfouissement).
6. Assister au conseil Municipal.
7. Rencontres périodiques pour suivis avec la Municipalité.
8. Rencontres/suivis avec la Sûreté du Québec.

Lutte aux phosphores :

1. Suivis pour conformité des installations septiques :
Hélène Savignac présente le tableau du résultat des inspections des installations septiques. Le programme fosse septique va bien, la ville prend les moyens nécessaires pour les dossiers en infraction.
2. Contrôle des goélands par «scare cannon».
3. Journée de l'environnement annuelle : conseils et vente de plant.
4. Sensibilisation aux travaux publics pour émondage non conforme et déneigement de neige souillée dans le lac.
5. Sensibilisation à l'urbanisme pour construction dans la bande riveraine (ex: amas de terre).
6. Analyses d'eau:
Le dossier des analyses d'eau est présenté par Christine Roy
 - Analyses d'eau du lac 2014 :
 - o Échantillons prélevés en septembre

- Résultat : haut taux de phosphore lié au brassage des eaux à l'automne et décomposition des plantes aquatiques
- Coliformes: niveaux très satisfaisant
 - Cotes de baignades majoritairement A et quelques B
- Rivière Pashby : Compte rendu 2014 :
 - Échantillonnage pour les coliformes fécaux avec la municipalité
 - 5 points répartis entre pont du chemin du lac de l'Achigan et l'embouchure
 - Résultats : Cote B pour la plupart des sites sauf pour l'échantillonnage du 16 juillet auquel il y a eu 4 cotes C et une cote D. Ces résultats pourraient résulter des pluies abondantes de la veille de l'échantillonnage. Une analyse de suivi de la cote D le 22 juillet a donné une cote B.
 - Résultats de l'analyse SUVA (analyse recommandée par Pierre Bertrand)
 - L'analyse SUVA de 2014 a permis de déterminer que la matière organique présente dans la rivière vient du milieu naturel. Dans l'ensemble, la qualité de l'eau de la rivière Pashby est bonne et il est normal qu'elle soit différente de celle du lac étant donné que la dynamique de l'eau y est différente.
- RSVL / Mesures de transparence :
 - Diminution de la transparence d'environ 1 mètre depuis 2010
 - Il faut tenir compte du fait que certaines mesures ayant servi à faire la moyenne annuelle ont été prises en dehors de la période de luminosité idéale.
- Plan d'action 2015 :
 - Poursuivre les mesures de transparence.
 - Suivre les recommandations de Pierre Bertrand pour l'échantillonnage de l'eau du lac :
 - Suivi des coliformes avec la ville (collaboration) : ajout de 2 protozoaires problématiques dans l'échantillonnage.
 - Un échantillonnage au courant de l'été pour le phosphore.

Communications :

1. Transformation complète du site internet et ouverture d'un compte Facebook.
2. Article tous les mois dans le journal Le Sentier.
3. Infolettre
4. Envoi périodique courriels informatifs.
5. Bonification de la lettre de bienvenue aux nouveaux résidents et détenteurs de vignettes.

Nous avons aussi reçu une commandite de 1500\$ de la firme Open Mind, M. Jonathan Léveillé président, pour le site Internet. M. Léveillé dit que le but de la transformation du site internet de l'APLA était de le rendre plus convivial et plus autonome pour les modifications afin de diminuer les coûts de gestion.

Gouvernance :

1. Assister en octobre 2014 à une conférence par M. Gilbert Moreau portant sur la gouvernance d'OBNL.
2. Complétion du processus d'accréditation comme OBNL auprès de la Municipalité.
3. Modifications aux règlements généraux.

Priorités 2016-2016 :

Joanne fait un retour sur le forum des lacs de 2014 et les recherches de R. Carignan qui démontrent que le phosphore mesuré dans la colonne d'eau fini par se déposer dans les sédiments d'un lac et que le principal apport de cet élément vient des eaux de ruissellement et de ce qu'elles transportent.

- 1. Eaux de ruissellements:** Elles constituent la plus grande source d'apport de phosphore dans le lac. D'où le projet pilote initié en 2014 pour la mise en place d'un plan de gestion des eaux de ruissellement conjointement avec la Municipalité.
- 2. Plantes exotiques envahissantes :** Nous avons fait des présentations à la Municipalité, à la table de concertation des lacs et au Comité consultatif en environnement (CCE).

8. Ratification des actes posés par le conseil d'administration :

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES RATIFIANT LES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DURANT L'EXERCICE 2014-2015.

ATTENDU QUE : Le conseil d'administration a rendu compte à l'assemblée des membres des actes posés durant l'exercice 2014-2015.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé que l'assemblée des membres ratifie les actes posés par le conseil d'administration durant l'exercice 2014-2015.

PROPOSÉ PAR : M. Claude Roy

SECONDÉ PAR : Mme Dominique Couture

La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Eaux de ruissellements (projet pilote) : conférence de M. Pierre Bertrand, expert-consultant en développement durable et éco ingénierie.

Hélène Savignac présente le conférencier M. Pierre Bertrand

Les éléments de la présentation de M. Bertrand sont les suivants : (pour une version complète, voici le site internet de l'APLA www.aplaweb.ca) **Portrait du lac :**

- Présente une excellente qualité d'eau dans un contexte de forte densité humaine (à surveiller).
- Lac profond aux eaux claires.
- Rives artificialisées et dégradées (érosion riveraine).
- Les apports sédimentaires constituent une menace à moyen terme.
- L'eau est le principal vecteur des apports sédimentaires dans le lac.
- Une meilleure gestion des eaux de ruissellement permettra de maintenir le lac dans son état actuel.

Carte du bassin versant du lac: Un grand territoire se déverse dans le lac de l'Achigan. Les plus petits lacs du bassin peuvent interceptés une partie des eaux de ruissellement et servir de bassin de rétention.

Sédiments et éléments nutritifs

Érosion versus augmentation du ruissellement

Technique versus sédiment : Coffre d'outil à utiliser au lac.

Source de particules fines autour du lac

Axes d'interventions

Projets proposés :

- Aménagement d'un bassin de sédimentation à l'ancienne Auberge des cèdres.
- Seuils en séries pour réduire la vitesse (sur un site plus loin sur 305^e avenue)
- Tranchée drainante : intéressante à plusieurs endroits et peu coûteuse (un site sur la 305^e près de chez Hélène Savignac entres-autres)

Penser globalement, agir localement!

- Élaborer un plan détaillé de drainage du bassin versant du lac.
 - Fossés et cours d'eau,
 - Direction des écoulements et estimation des débits
 - Secteurs prioritaires
- Finir avec un plan de gestion des eaux de ruissellement.
 - Ponceaux défectueux et sous-dimensionnés,
 - Enrochements.
- Identification d'ouvrages pertinents.
 - Projets pilotes : besoin du soutien d'ingénieurs.
- Plan directeur de gestion des eaux de pluie.

Une période de questions a suivi la présentation de M. Bertrand.

10. Élection des Directeurs :

Le Comité de nomination de l'APLA, composé de : Pierre Lauzon, Yolande Coutu, Yvan Gingras, propose les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration pour l'année 2015-2016:

Sylvain Allaire, Patrick Émond, Jean-François Gareau, Joanne Gauthier, Yvan Gingras, Philippe Lemay, Georges Raymond, Erika Roy, Michel Roy, Hélène Savignac, Alain Varennes.

L'élection des directeurs est proposée par Pierre Beaudoin et secondé par Jacques Goedike. Elle est approuvée à l'unanimité.

11. Présence plantes exotiques envahissantes (renouée japonaise) : conférence de M. Patrick Émond, technicien horticulteur :

Hélène Savignac présente M. Patrick Émond

Les principaux éléments de la présentation sont les suivants : (pour une présentation complète, voir le site de l'APLA www.aplaweb.ca)

Salicaire (*Lythrum salicaria*) : Elle est en train de disparaître.

Roseau commun (*Phragmites communis*) : Il y en a peu au lac, mais elle s'en vient par les terrains vagues.

Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) : C'est une plante aquatique, pas une algue. Elle est en train d'envahir les lacs. **Il faut la laisser tranquille pour ne pas la bouturer, la propager.**

Hydrocaride grenouillette (*Hydrocaris morsus-ranae*): Il n'y en a pas au lac Achigan, mais il y en a dans des lacs des environs (Lac Renaud).

Renouée du Japon (*Fallopia japonica var. japonica*) : Plante envahissante qui fait partie des 100 plantes

problématiques de la planète. Elle est présente de façon très inquiétante au lac.

Caractéristiques de la renouée du Japon

L'eau :

Elles se tiennent dans les milieux humides, elles n'ont pas la contrainte de la sécheresse. On les retrouve généralement sur les terrains humides et les terrains vagues. Elles sont des plantes colonisatrices qui prennent la place en premier, avant les plantes indigènes. Il est important de ne pas leur laisser de place. Il faut combler les terrains vacants, les semer pour ne pas que la terre soit à nue. Les humains les partagent, les voyages. Ne pas la (renouée du Japon) partager, la donner, c'est un poison !

Croissance exponentielle! :

À Granby : ils sont en action depuis 4 ans pour la répression de la renouée japonaise et ont quand même constaté une augmentation de 40%.

Reproduction :

Elles se reproduisent végétativement par rhizomes et stolons. La renouée japonaise pousse de 5 centimètre par jour ! La renouée est sur le mode rhizome en profondeur (2 mètres creux, 7 mètres de rayon). En Asie, la renouée a 175 contraintes de vie. Tandis qu'ici, il y en a 0.

Solutions pour l'éradication : c'est possible, mais long !

- Rabattre les plants régulièrement aux 40 jours pendant 8 ans (dit-on).
- Mettre une bâche noire dépassant à 1 m autour du plant pendant 2 ans, Il faut y voir! Plus de 160 foyers répertoriés à St-Hippolyte. Il y a une bonne collaboration de la ville

12. Mot du Maire

Le maire est accompagné des conseillers Philippe Roy et Yves Dagenais, ainsi que Louis Croteau (responsable sport plein air) et Stephen Canestrari (directeur du service de sécurité incendies). Le sergent Richard Gervais de la Sûreté du Québec est venu se joindre au maire à l'avant.

Philippe Roy parle du nouveau dépliant municipal sur le ruissellement. Le dépliant parle de l'impact du ruissellement sur l'environnement et des moyens que les citoyens peuvent mettre en pratique chez eux pour le contrôler. Il invite les gens à venir en septembre au spectacle d'oiseaux de proie.

Sgt Richard Gervais explique comment les patrouilleurs interviennent sur l'eau :

1. La preuve de compétence sur l'eau, ils acceptent aussi la photocopie.
2. Les papiers d'enregistrements du bateau
3. L'État du conducteur : le capitaine peut consommer de l'alcool, mais ne doit pas dépasser la limite de 0,08 mg et il peut y avoir une arrestation pour facultés affaiblies sur l'eau.
4. Il y a vérification de l'équipement de sécurité du bateau selon le type d'embarcation. Aussitôt qu'il manque 3 items, il y a un constat d'infraction.

Tolérance zéro de la part des patrouilleurs:

- Veste de flottaison : pas assez nombreuses, non homologuées, pas de la bonne grandeur pour les passagers;
- preuve de compétence,
- Ski nautique sans une 2^e personne dans le bateau pour surveiller le skieur.

Le sergent parle également du guide de la sécurité nautique. Il est bon pour les capitaines et les passagers de le consulter. L'APLA mettra le lien vers le guide sur son site internet.

11. Préoccupations des membres – période de questions

Les membres ont soulevés de nombreux points :

- la présence de bateaux de wake dans la baie de Kilkenny et l'impact sur les rives et quais
- durée de vie des vêtements de flottaison
- présence éventuelle d'un spa a la plate-forme Matters

Le maire Laroche répond qu'il s'agit d'une résidence unifamiliale

- le développement de la situation avec le Camp Bruchési

Le maire Laroche mentionne qu'il y a aurait possibilité de vente d'une partie des terrains à M. Labbé, mais qu'il n'y aura pas de changement de zonage sous l'administration actuelle

- Report de l'ouverture de la descente des bateaux
- Tarification des vignettes pour les visiteurs de l'extérieur
- Possibilité d'enlever les roches du fond du lac, incluant le dynamitage

M. Jean-François Garneau, vice-président de l'APLA et M. Serge Leroux regarderons la faisabilité et les conséquences sur le lac

Il y a une reprise des discussions concernant le membership et de l'aide que la municipalité pourrait apporter à l'APLA. Différentes alternatives sont soulevées.

Les membres veulent adopter une résolution afin d'appuyer l'APLA dans sa volonté de travailler avec la municipalité pour que les utilisateurs du lac paient une contribution qui irait à l'APLA.

PROPOSITION de Mme Catherine Roy secondée par Mme Mélanie Lefrançois : L'assemblée demande à l'APLA de travailler avec la municipalité afin de mettre en place une contribution obligatoire qui serait remise à l'APLA

La résolution est adoptée unanimité

Le Maire Laroche propose de s'asseoir avec le conseil municipal et l'APLA pour trouver un moyen de donner de l'aide.

Joanne remercie nos bénévoles : Marie-Josée Roy, Jocelyne Vallée, Michèle Alexandre. Elle est contente de voir que les membres confirment que nous sommes dans la bonne direction avec nos orientations. Elle souligne l'importance de pouvoir réaliser le projet pilote sur les eaux de ruissellement.

Levée de l'assemblée annuelle : 13h17